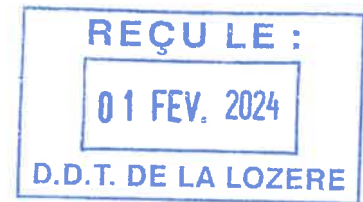


suite à donner S	Dir.	
	Dir. adjoint	
	SGCD	
en liaison L	SSCT	
	SAL	
	SEA	
pour information I	SREC	
	SBIEF	S
	Action Territ.	
Signalé		



Madame Agnès DELSOL
Directrice départementale des territoires
4, avenue de la gare
48005 MENDE cedex

A l'attention de M. Carrière - Service Biodiversité

Nos références : 016/24/VP/VP

Objet : Arrêté écrevisse 2024 – BV Haut-Tarn / Ruisseau de Chanac-Nasbinals / BV Lot-Colagne

Mende, le 25 janvier 2024

Madame la directrice,

J'ai l'honneur de vous solliciter sur la possibilité d'octroyer à la fédération, par un arrêté préfectoral, l'autorisation d'effectuer des inventaires des populations d'écrevisses à pattes blanches durant l'année 2024 sur le bassin versant du Haut-Tarn, du ruisseau de Chanac et du Nasbinals, et sur le bassin versant de Lot-Colagne. Dans ce cadre, nous serons en coopération étroite avec les agents de l'OFB (Jonte/Haut-Allier) et du PNC (Jonte) avec qui nous collaborons dans le cadre de ce réseau de suivi écrevisse.

Ces prospections permettront de réactualiser les données sur les stations du réseau écrevisse réalisées en 2014-2015 sur les bassins versants du Lot et de la Colagne, de poursuivre un suivi détaillé du ruisseau de Chanac ainsi que de mieux déterminer l'impact de la récente pollution sur la population d'écrevisse du ruisseau de Nasbinals. Après traitement, l'intégralité des données est versée au SINP Occitanie, pôle poissons et écrevisses d'eau douce. Dans ce cadre la fédération pourra être accompagné suivant le secteur par des agents des sites Natura 2000 (Aubrac, Valdonnez), des agents du PNR Aubrac (service milieu aquatique) ou du technicien de rivière Tarn-Amont.




Les opérations se dérouleront sous la coordination de la Fédération Pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de Lozère (FDPPMA48). L'opérateur responsable pour le compte de la fédération sera Mme Valérie PROUHA. Les assistants habilités sont les agents compétents suivant : Mr DURAND, Mr LACAS, Mr RICHARD, Mr HUGON, Mr GRELL et la stagiaire au sein de la fédération.

La liste des autres opérateurs « accompagnateurs » est la suivante :

- Natura 2000 du Valdoncez : monsieur Martin Delaunay
- Natura 2000 Aubrac : monsieur Romain Monlong
- technicien de rivière du syndicat Tarn-Amont : monsieur Florian Fergeault
- Service eau du PNR Aubrac : madame Cloé Garrel et Jean-Baptiste Barthélémy

Le protocole consistera à parcourir les linéaires des rivières de nuit d'environ 200 mètres. La pose de nasse pourra être utilisée, en particulier sur le ruisseau de Chanac ou sur des secteurs difficiles d'accès de nuit, dans des secteurs de faible transparence de l'eau ou dans des trous d'eau trop profond pour que les conditions de visibilité soient optimales pour garantir l'efficacité du suivi. L'ensemble du matériel utilisé sera systématiquement désinfecté (VirKon).

Je reste à votre entière disposition et vous remercie par avance de tout l'intérêt que vous porterez à la présente. Veuillez croire, madame la directrice, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.


Le président,
Pierre WLAHOVITCH